

La CFTC veut faire fermer ce magasin Carrefour le dimanche

Le Parisien, 5/3/12

« Touche pas à mon dimanche ! » En quelques minutes, des dizaines d'autocollants constellent la devanture de la supérette Carrefour City de la rue du Faubourg-Saint-Martin (Xe), tandis que les mégaphones engagent au « boycott des magasins voyous ». Derrière les banderoles de la CFTC, une vingtaine de militants, dénonçant le travail dominical illégal, ont « symboliquement » fermé la supérette, qui propose ses services tous les jours, dimanche compris, jusqu'à 23 heures.

« Il y a des priorités... Et vendre des boîtes de conserve le jour où les employés sont censés se reposer n'en est pas une, assure Joseph Thouvenel, secrétaire général adjoint de la CFTC. En ouvrant leurs portes le dimanche après 13 heures, ils sont dans l'illégalité la plus totale. »

Rassemblements tous les mois devant les commerces concernés

L'opération — la première du genre —, lancée hier dans le cadre de la Journée européenne contre le travail du dimanche, devrait être reconduite chaque mois, ciblant des commerces ouvrant le dimanche. « Carrefour Saint-Martin, délinquant » hurlent les militants, tandis qu'à l'intérieur le travail se poursuit. « Dans ces commerces, le salaire moyen est de 700 €, s'insurge Eric Scherrer, secrétaire général de la Seci-CFTC, syndicat des employés du commerce et de l'industrie parisienne, et il est évident que les employés acceptent l'inacceptable par peur de perdre leur emploi. Quant à la prime due aux salariés qui travaillent le dimanche matin, elle n'est même pas versée par la plupart des enseignes. »

Le combat contre les ouvertures dominicales mobilise depuis des mois les représentants des organisations syndicales. A tel point qu'un groupement commun, le Clic-P (Comité de liaison intersyndical du commerce parisien, qui regroupe la CFDT, la CFTC, la CGC, la CGT, FO et SUD), a été créé avec l'objectif principal de faire se conformer à la législation en vigueur les grands groupes de la distribution alimentaire. Plusieurs procès ont eu lieu devant le tribunal de Paris, et, chaque fois, en première instance comme en appel, les supérettes ouvrant le dimanche après 13 heures ont été sanctionnées. Une prochaine vague de douze nouvelles assignations devrait bientôt arriver sur le bureau du juge...

Le Parisien